

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 14 mars 2022

Présents : MM. INACIO, PEDRO GOMES, VIMONT.
Absents : MM. HOUANT, BIDARD, NOYELLE. BOKOBZA, LOUVEL

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIER

MANTES YVELINES AFC

Demande du club pour ajouter une équipe U13 dans la poule la plus proche de Mantes afin de participer à la dernière phase.

La Commission vous place dans la Poule C du Critérium Départemental sans distinction à 1 équipe.

TRIEL A.C

Demande du club pour ne pas recevoir de plateau en U9 et le challenge U11 le 21/05 car les vestiaires ne seront pas disponibles.

La Commission prend note de votre demande.

PLATEAUX U6-U9

PLATEAUX U6-U7

Pour consulter tous les plateaux de la prochaine phase de plateaux U6-U7 : [cliquez ici](#)

Inscriptions tardives

PORT MARLY C.S: 1 équipe
MANTOIS 78 F.C: 8 équipes au lieu de 4 le 19/03/22

La Commission va procéder à des ajustements sur les plateaux pour intégrer ces équipes. Elle appelle ces clubs à plus de vigilance à l'avenir.

840 107 du 19/03/22 : AUBERGENVILLE F.C

Le club de AUBERGENVILLE nous informe que le plateau débutera à 10h.

La Commission demande l'accord des clubs de BONNIERES et LIMAY.

850 109 du 19/03/22 : MANTES U.S.C

Le club de GAMBAIL nous informe qu'il ne participera pas à ce plateau en raison d'un manque d'encadrant.

La Commission prend note et intègre le club de PORT MARLY CS à votre place.

PLATEAUX U8-U9

Pour consulter tous les plateaux de la prochaine phase de plateaux U8-U9 : [cliquez ici](#)

Inscriptions tardives

PORT MARLY C.S: 2 équipes
MANTOIS 78 F.C: 8 équipes au lieu de 4 le 26/03/22

La Commission va procéder à des ajustements sur les plateaux pour intégrer ces équipes. Elle appelle ces clubs à plus de vigilance à l'avenir.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Pour consulter tous les plateaux de la prochaine phase de plateaux U8-U9 Espoirs : [cliquez ici](#)

2 403 du 26/03/22 : MONTIGNY LE BX AS

Le club nous informe qu'il ne peut pas recevoir un plateau U8/U9 Espoir + un plateau Fillofoot en même temps faute de moyens matériels et humains.

En accord avec la Commission Football Féminin le plateau Fillofoot sera déplacé.

CRITERIUMS U10-U13

La Commission vérifie tous les lundis les demandes de modifications Footclubs et peut les valider immédiatement selon les motifs des demandes.

CRITERIUM DPTAL U10-U11

Par année Poule B1/B2 du 19/03/22

60161/60189 : MESNIL ST DENIS ASL 1 11 / MAISONS-LAFFITTE 1 11

Le club de MAISONS-LAFFITTE nous informe qu'il ne pourra pas disputer les rencontres car la majorité de ses joueurs seront en voyage scolaire.

La Commission prend note et propose un match amical au club du MESNIL ST DENIS ASL contre MAUREPAS AS.

Par année Poule F1/F2 du 19/03/22

60398/60426 : MAISONS-LAFFITTE 2 12 / MAUREPAS 2 12

Le club de MAISONS-LAFFITTE nous informe qu'il ne pourra pas disputer les rencontres car la majorité de ses joueurs seront en voyage scolaire.

La Commission prend note et propose un match amical au club du MAUREPAS AS contre le MESNIL ST DENIS ASL.

Par année poules G1/G2 du 12/03/22

60453/60481: MANTOIS 78 FC 3 13 / ELANCOURT OSC 3 13

Le club d'ELANCOURT nous informe que le club de MANTOIS n'avait pas de tablette par conséquent les FMI n'ont pas été faites et des feuilles papier vont être envoyées.

La Commission demande des explications au club de MANTOIS 78 FC concernant la non-utilisation de la FMI.

Par année poules G1/G2 du 19/03/22

60455/60483: ELANCOURT OSC 3 13 / FONTENAY LE FLEURY FC 2 12

Le club d'ELANCOURT demande à jouer les rencontres à 9h30 au lieu de 11h.

Accord de FONTENAY.

Suite à l'accord de FONTENAY, la Commission accorde la demande mais précise que 9h30 n'est pas un horaire dérogatoire.

Sans distinction Poule A du 19/03/22

60903 : POISSY AS 3/BONNIERES FRENEUSE 2

Le club de POISSY demande à jouer les matchs à 9h45 au lieu de 11h car ses équipes 2 U10 et U11 jouent à 11h.

Accord de BONNIERES.

Suite à l'accord de BONNIERES, la Commission accorde la demande mais précise que 9h45 n'est pas un horaire dérogatoire.

Sans distinction Poule A du 19/03/22

60905 : FOURQUEUX AS 3 / ISSOU AS 1

Le club de FOURQUEUX demande à jouer le match à 10h au lieu de 11h.

La Commission demande l'accord de ISSOU.

Sans accord, la rencontre sera à jouer à 12h30, horaire dérogatoire.

Sans distinction Poule D1/D2 du 19/03/22

60838/60880 : HOUDANAISE REGION FC 2 3/ MONTIGNY LE BX AS 2 3

Le club de HOUDAN demande à jouer les matchs à 9h30 au lieu de 11h car ses équipes 1 U10 et U11 jouent à 11h.

La Commission demande l'accord de MONTIGNY.

Sans accord, la rencontre sera à jouer à 12h30, horaire dérogatoire.

CRITERIUM DPTAL U12-U13

Sans distinction Poule A1/A2 du 19/03/22

61222/61257: FOURQUEUX AS 1 2/ MAGNANVILLE LIONS FC 1 2

Le club de FOURQUEUX demande à jouer le match à 15h au lieu de 16h.

La Commission attend l'accord de MAGNANVILLE.

Par année Poule C1/C2 du 19/03/22

61152/61180: MANTOIS 78 FC 3 13/ VESINET SCI 1 11

Le club de MANTOIS demande de jouer les rencontres à 13h30 au lieu de 14h.

Accord du VESINET.

Suite à l'accord du VESINET, la Commission accorde la demande mais précise que 13h30 n'est pas un horaire dérogatoire.

Sans distinction Poule D1/D2 du 19/03/22

61390/61418 CHATOU AS 2 3 / LIMAY ALJ 3 4

Le club de CHATOU demande à jouer le match à 13h au lieu de 16h car les seniors R1 jouent à 15h.

Accord de LIMAY.

Suite à l'accord du LIMAY, la Commission accorde la demande mais précise que 13h n'est pas un horaire dérogatoire.

Sans distinction Poule D1/D2 du 19/03/22

61391/61419: HOUILLES AC 2 3 / MANTOIS 78 FC 4 5

Le club de HOUILLES demande à jouer le match à 14h au lieu de 16h car les équipes espoirs jouent à 16h.

Accord de MANTOIS.

Accord de la Commission.

Sans distinction Poule E1/E2 du 19/03/22

61446/61474: BEYNES AS 1 2 / ST CYR AFC 1 2

Le club de FOURQUEUX demande à jouer le match à 14h au lieu de 16h pour pouvoir jouer sur le synthétique.

Accord de ST CYR.

Accord de la Commission.

CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

U12 Poule A du 19/03/22

59767: VERSAILLES 78 FC 12 / MONTESSON US 11

Le club de VERSAILLES demande à jouer la rencontre à 14h au lieu de 16h.

Accord de MONTESSON.

Accord de la Commission.

2 Poule B du 19/03/22

59792: POISSY AS 12 / CARRIERES GRE AS 11

Le club de POISSY demande à jouer la rencontre à 14h au lieu de 16h.

Accord de CARRIERES.

Accord de la Commission.

U12 Poule C du 19/03/22

59823: MARLY LE ROI US 11 / CHATOU AS 11

Le club de MARLY demande à jouer la rencontre à 14h au lieu de 16h.

Accord de CHATOU.

Accord de la Commission.

U13 Poule A du 19/03/22

59654: CONFLANS FC 1 / MONTIGNY LE BX 1

Le club de CONFLANS demande à jouer la rencontre à 14h au lieu de 16h.

Accord de MONTIGNY.

Accord de la Commission.

U13 Poule A du 19/03/22

59655: LIMAY ALJ 1 / MARLY LE ROI US 1

Le club de LIMAY demande à jouer la rencontre à 14h au lieu de 16h.

Accord de MARLY.

Accord de la Commission.

U13 Poule B du 19/03/22

59680: POISSY AS 1 / CARRIERES GRE AS 1

Le club de POISSY demande à jouer la rencontre à 14h au lieu de 16h.

Accord de CARRIERES.

Accord de la Commission.

U13 Poule B du 19/03/22

59681: PARIS ST GERMAIN FC 2 / CARRIERES S/SEINE US 1

Le club de PARIS demande à jouer la rencontre à 14h au lieu de 16h.

Accord de CARRIERES.

Accord de la Commission

U13 Poule C du 19/03/22

59711: VERSAILLES 78 FC 12 / CHATOU AS 11

Le club de VERSAILLES demande à jouer la rencontre à 14h au lieu de 16h.

Accord de CHATOU.

Accord de la Commission.

FORFAIT NON AVISÉ

U10-U11 DPTAL

1er forfait : 13€

Rencontres du 12/03/22

(Annexe 2 RS DYF)

60887: BUC FOOT A.O 2

60956: DAMMARTIN EN SERVE A.S 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

U10-U11 SANS DISTINCTION

Rencontres de 12/03/2022

60899 PARIS ST GERMAIN FC 2 - FOURQUEUX FC 3
60984 VALLEE 78 F.C. 2 - FONTENAY FLEURY F.C. 3
60653 EPONE USBS 2 - HARDRICOURT-MEZY 2
60765 ROSNY S/ SEINE C.S.M. 2 - FONTENAY ST PÈRE AS 1
60807 ROSNY S/ SEINE C.S.M. 3 - FONTENAY ST PÈRE AS 2
60848 GALLY MAULDRE ENT. 3 - MONTESSON U.S. 3
60890 GALLY MAULDRE ENT. 2 - MONTESSON U.S. 4

U10-U11 PAR ANNEE

Rencontres de 12/03/2022

60102 BONNIERES FRENEUSE 1 - ACHERES C.S. 1
60130 BONNIERES FRENEUSE 11 - ACHERES C.S. 11
60185 CROISSY U.S. 11 - MAUREPAS AS 11
60423 RAMBOUILLET YVELINES 12 - VOISINS F.C. 13
60453 MANTOIS 78 FC 3 - ELANCOURT O.S.C. 3
60479 CLAYES S/S BOIS U.S.M 12 - CHATOU AS 12
60481 MANTOIS 78 FC 13 - ELANCOURT O.S.C. 13
60513 HOUILLES S.O. 2 - MANTOIS 78 FC 4
60548 HOUILLES S.O. 12 - MANTOIS 78 FC 14
60550 RAMBOUILLET YVELINES 13 - VELIZY ASC 12